

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 30 MARS 2012 - 20 HEURES 30

Présents : André RAYMOND, Michel PONSONNAILLE, Madeleine GLEIZE, Sylviane ROUJON, Michel GELY, Jean-Claude ROUSSET, Dominique DELCROS, Thierry MONTEIL, Jean-Bernard PERRET.

Absents excusés : Daniel MONTY, Maryse RICHARD.

Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2011 : Michel PONSONNAILLE

Président de séance pour le vote du budget 2012 : André RAYMOND

Secrétaire de séance : Sylviane ROUJON

*Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue,
et remercie les conseillers municipaux de leur présence.*

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2011 (*les recettes et les dépenses effectivement réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011*)

Ce compte Administratif laisse apparaître : en fonctionnement un **excédent de 57 661,59 €**
en investissement un **déficit de 33 560,00 €**

soit au total un excédent de 24 101,59 € qui sera repris au budget 2012 et affecté en recettes.

Après les explications nécessaires, M. le maire s'absente pour laisser place au vote. Monsieur Michel PONSONNAILLE, 1^{er} adjoint, président de séance, procède au vote à main levée, pour approbation du Compte Administratif 2009.

Après discussion et délibération, le Compte Administratif 2011 est voté à l'unanimité.

VOTE DES 3 TAXES DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2012

Compte tenu de la situation économique actuelle et des difficultés financières des ménages, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des impôts communaux pour l'année 2012.

Vote pour à l'unanimité.

Les taux de 2011 seront reconduits.

TAXE HABITATION	: TAUX 3,96	BASES 182 500	PRODUIT 7 227 €
TAXE FONCIER BATI	: TAUX 9,06	BASES 147 500	PRODUIT 13 364 €
TAXE FONCIER NON BATI	: TAUX 185,79	BASES 3 400	PRODUIT 6 317 €
			<hr/>
			TOTAL 26 908 €

VOTE DU BUDGET 2012

Monsieur le Maire présente ses propositions de budget primitif de la commune, pour l'année 2012.

BUDGET PRIMITIF 2012 – COMMUNE

SECTION FONCTIONNEMENT	106 400,00 €
SECTION INVESTISSEMENT	159 403,63 €

BUDGET PRIMITIF 2012 – SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION FONCTIONNEMENT	31 956,17 €
SECTION INVESTISSEMENT	43 067,96 €

BUDGET GENERAL 2012 : 340 827,76 €

Après présentation chapitre par chapitre, et explications détaillées, le projet de budget 2012 est soumis au vote.

Le conseil Municipal accepte les propositions de son président et vote le Budget Primitif 2012 à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après examen des demandes de subventions reçues à ce jour, le conseil municipal décide d'octroyer aux associations suivantes :

Comité des Fêtes de Palhers / St-Bonnet de Chirac : 500 €

Les Amis de Brugers : 200 €

Association de Chasse La Diane Marvejolaise : 200 €

INFORMATIONS SUR LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT

1 - TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX :

Travaux de mise aux normes sur l'installation électrique de la salle des fêtes et amélioration de l'éclairage extérieur.

Installation de ventilateurs de plafonds pour améliorer la circulation de l'air ambiant en été comme en hiver.

2 - TRAVAUX DE VOIRIE

Regoudronnage de la chaussée sur la Voie Communale de Brugers (de la RD 808 jusqu'au réservoir de Brugers) → **(FINANCEMENT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES)**

Poursuite des travaux d'élargissement du chemin du Moulin de Chaze et pose d'une glissière de sécurité.

Débroussaillage du chemin de terre qui relie Palherets au carrefour des Fourches par l'ESAT La Valette.

3 - AMENAGEMENT DE VILLAGES

Une étude concernant l'amélioration de l'éclairage public a été confiée au SDEE de la Lozère, avec mise en place de consoles et lanternes plus économiques répondant aux normes environnementales en vigueur.

Poursuite des travaux d'aménagement de la place de la salle des fêtes. (placette dallée, nouvelle borne incendie, reprise des réseaux AEP, restauration du calvaire ...)

Remise en état d'un mur de clôture au cimetière de Brugers. Branchement des chenaux de la chapelle sur le réseau d'eau pluviale.

INFO :

- Le Conseil Général de la Lozère nous attribue une subvention de 9 500 € pour le financement des opérations « aménagement de village, création d'un sentier de randonnée et travaux sur la voirie rurale ».

-Comme le prévoit le règlement du service d'eau, il sera demandé, aux abonnés, le remboursement des compteurs d'eau qui ont été remplacés suite au gel de cet hiver. Cout d'un compteur : **65 € TTC**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 heures 30.

